

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 07 MAI 2018.

Présents : Mmes : AVEZARD Brigitte, MASSON Séverine, SCHROEDER Marie-Lise, BOURDALLE Catherine, BERNARD Gemma et TERRASSE Dominique

MM : BEEUWSAERT Michel, DARMOIS Jean-François, GORECKI Fabrice, DELAGE Jean-Michel, MOUA Daniel et JUBLOT Alain

Absents ayant donné pouvoir : LE HARDY Nathalie à DELAGE Jean-Michel

Absent excusé : PERRENOUD Linda et GROTTTO Mario

Approbation unanime du procès-verbal de la séance du 03 avril 2018.

Mme Masson Séverine est nommée secrétaire de la séance.

Les décisions suivantes ont été entérinées :

Le conseil municipal réaffirme son opposition à l'implantation d'une aire de grand passage sur la commune de Nevoy.

- Le maire explique :
 - Les aires de grand passage sont une compétence obligatoire des communautés des communes.
 - La définition d'une aire de grand passage : 50 à 200 caravanes pour une durée maximum de 3 semaines. Un aménagement obligatoire de 4 hectares avec l'eau et les ordures ménagères, l'électricité est fortement conseillé. Le coût s'élèverait entre 300 000 et 1 000 000 d'euros.
 - Point sur l'arrêté signé par le Préfet et le Président du Conseil Départemental. Celui-ci indique une implantation sur Nevoy.

Le conseil municipal décide d'organiser une manifestation au rond-point de Nevoy le 23 mai prochain à 15h30.

La séance est levée à 19 h 20.

Le prochain conseil aura lieu le mardi 29 mai 2018 à 18h30.

Le Maire,
Michel BEEUWSAERT.